Bloc-notes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1995)**

Heft 71

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

→ surtout à Rolf Holliger de Winterthur qui, dès 1980, prit l'initiative de «rassembler les moutons» sur la base d'une liste des joueurs détenue par Frédi Schenk de Lausanne, l'ancien capitaine et entraîneur. Trente noms ornent aujourd'hui encore la liste des anciens membres, dont certains sont d'ailleurs restés membres passifs de l'USS. Hélas, quelques-uns nous ont déjà quittés et d'autres ont été perdus de vue. Que ces derniers se manifestent si cet article leur tombe sous les yeux. Sur la base de cette liste, une première réunion eut lieu en 1980. En 1984, nous nous sommes rencontrés déjà en plus grand nombre à Aarau, puis à Meisterschwanden en 1987, à Soleure en 1990, à Lutry en 1991, à Evian-les-Bains en 1992, et enfin de nouveau à Meisterschwanden en 1993. En 1994, la joyeuse rencontre a eu lieu en Haute-Ajoie les 9 et 10 septembre.

Tous les anciens handballeurs souhaitent aux actuels sportifs de l'USS ou à ceux qui liront ces lignes autant de succès et d'heures de joie et de franche camaraderie qu'ils ont eues eux-mêmes grâce à l'USS, et forment le voeu qu'une nouvelle section de handball à 7 renaisse à Paris. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Frédi Schenk, Ch. du Plan 2, CH-1092 Belmont-sur-Lausanne. Tél: 19 41 21 728 95 79.»

Voilà un exemple à creuser. Peut-être retrouverions-nous beaucoup d'amis si nous faisions comme ceux de l'USS. Regardez la solidarité de Zofingue, de Pro Ticino, ou de la Société Suisse de Gymnastique de Paris, qui recense près de trois cents anciens. Ils ne se perdent jamais de vue. Même à l'autre bout du monde. La boîte aux lettres du «Messager Suisse» existe. Écrivez-nous si vous voulez retrouver d'anciens amis qui le sont encore et qui le seront plus que jamais. ✍

UASF

Trésorerie

☛ Les lecteurs du «Messager Suisse» auront pris connaissance, dans les précédents numéros, de l'action entreprise par le Président de L'Union des Associations Suisses en France (UASF), Jean-Marie Borloz, et les membres de son bureau. Cette action appelle des moyens financiers appropriés. C'est pourquoi l'UASF insiste particulièrement auprès des Présidents et Trésoriers des associations membres sur l'importance que revêt le paiement de la cotisation 1995 dès à présent. Trop d'associations s'acquittant de cette obligation en fin d'année, cette pratique risque de se révéler préjudiciable aux efforts actuels. Par avance, le Président de l'UASF remercie les membres de leur compréhension. ✍

bloc-notes

En automne 1995 auront lieu les élections fédérales. Pour la première fois, les Suisses de l'étranger pourront participer par correspondance à l'élection du Conseil national. Plus les Suisses de l'étranger seront nombreux à s'inscrire pour voter, plus le poids politique de la Cinquième Suisse sera important. Nous reproduisons ci-contre le formulaire d'inscription.

☛ **Voter par correspondance,** c'est simple. Il faut d'une part être inscrit auprès de la représentation consulaire de sa région. D'autre part, il faut remplir le formulaire d'inscription pour le droit de vote. Le formulaire peut être demandé à la représentation consulaire de sa région. Cette demande peut être faite par écrit : il n'est pas nécessaire de se déplacer. Une fois que le consulat a reçu le formulaire en question dûment rempli, il le transmet alors à la commune de vote du demandeur, qui prendra en compte l'inscription et enverra, par la poste, le matériel nécessaire au(x) votation(s) fédérale(s). Dernières indications : la prise en compte de l'inscription peut prendre un certain temps (de 1 à 3 mois en moyenne). Il ne faut pas non plus négliger les délais postaux : le matériel de vote parvient au moins 3 semaines avant la date des votations, il ne faut donc pas tarder à renvoyer les bulletins de vote, directement à la commune où vous êtes inscrit(e). A savoir : certaines communes envoient une carte d'électeur à renvoyer avec le matériel. D'autres n'en envoient pas (comme à St Gall, par exemple) : ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu le matériel, il vous faudra la renvoyer avec vos bulletins de vote. Certains abonnés disent ne pas voter parce que le livret d'explication, joint au matériel de vote, est rédigé dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Le Messager Suisse reçoit ce livret dans ses trois versions (allemand, français, italien). Il fournira donc volontiers copie du texte désiré à ceux qui en feront la demande, en échange d'un timbre à 4,40 FF destiné à couvrir les frais d'envoi.

Si vous désirez, en sus du «Messager Suisse», plus d'information sur chaque votation, vous pouvez aussi demander la cassette éditée par Radio Suisse Internationale avant chaque vote. Elle est gratuite, il vous suffit de vous adresser à : R.S.I. Giacomettistr. 1. CH 3000 Berne 15.

☛ **La nouvelle carte d'identité** peut désormais être obtenue de l'étranger. Vous pouvez soit remplir la demande directement à l'ambassade ou au consulat dont vous relevez, soit la demander par la poste. Dans ce dernier cas, vous devrez, avant de la renvoyer, faire légaliser votre demande par une autorité du pays de domicile. En outre, il faudra joindre une photo-passeport de plus. La nouvelle carte d'identité coûte 35 frs.s. pour les plus de 15 ans, et elle est valable dix ans. Pour les enfants de moins de 15 ans, son prix est de 25 frs.s, et elle reste valable cinq ans. Le montant doit être versé d'avance à l'ambassade ou au consulat. L'ancienne carte d'identité reste bien sûr valable. ✍